

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY / MME. MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Action "Insertion professionnelle de qualification dans le secteur de la propreté" :
convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et GEIQ Propreté 13

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer une subvention d'un montant de 36 000,00 €, à l'association GEIQ Propreté 13 pour le financement d'une action d'encadrement socioprofessionnel pour l'insertion par l'activité économique, intitulée « Insertion professionnelle de qualification dans le secteur de la Propreté »;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention annexée au rapport.

Cette dépense, d'un coût total de 36 000,00 €, sera financée sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement sur le chapitre 017 du budget départemental 2017.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée